

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 15 DECEMBRE 2023

PROCES-VERBAL

Etaient présents: Mmes Alberici, Arini, Mm. Asso, Beck, Mmes Bineau, Borchio Fontimp, Mm. Carlin (départ à 10h30), Carretero, Cesari, Chaix, Chikli, Ciotti, Clares, Constant, Dermit, Mmes Duquesne, Ferrand, Frison-Roche, Frontoni, Mm. Gente, Ginesy, Mmes Gourdon, Khaldi-Bououghroum, Mm. Konopnicki, Lafitte, Mme Lellouche (départ à 10h05), Mm. Lisnard, Lombardo, Luciano, Martin, Mmes Migliore, Monier, Moreau, Nasica, M. Olharan, Mmes Olivier, Ouaknine, Paganin, M. Panciatici, Mmes Papy, Ramos-Mazzucco M. Rossi, Mme Sattonnet, M. Segura, Mmes Sergi, Thomel, Mm. Verola et Viaud.

Etaient excusés: Mme BENASSAYAG (pouvoir à M. BECK), M. BERNARD (pouvoir à Mme SATTONNET), Mmes D'INTORNI, GUIT NICOL (pouvoir à Mme PAPY), MARTIN (pouvoir à M. LISNARD), M. SOUSSI (pouvoir à Mme MONIER).

L'an deux mille vingt-trois le 15 décembre, le Conseil départemental s'est réuni dans la salle habituelle des délibérations, pour la tenue de sa réunion.

La séance est ouverte à 9 heures 38 sous la présidence de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

<u>M. le Président</u>. - Mes chers collègues, nous allons pouvoir ouvrir notre séance. Je vous remercie de votre présence.

Conformément à notre règlement intérieur, je cède la parole à M. PANCIATICI, en qualité de secrétaire de séance, pour qu'il procède à l'appel des membres de notre assemblée.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. le Président. - Je vous remercie.

Le quorum est largement atteint. Je vous propose de passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2023, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Avant d'aborder notre ordre du jour, je voudrais adresser mes plus vives et mes plus sincères félicitations à notre collègue Kevin LUCIANO qui, le 12 novembre dernier, a été brillamment réélu maire de Vallauris, dès le premier tour des élections municipales, avec 57,33 % des suffrages.

<u>M. LUCIANO</u>. - Je vous remercie M. le Président, je suis très sensible à vos félicitations. Je tiens également à réitérer mes remerciements pour le soutien que vous m'avez apporté pendant cette campagne, de même que de nombreux collègues, Vice-présidents et membres de cette assemblée. Je vous en remercie chaleureusement. Je suis très fier d'être parmi vous et de représenter, dans nos communes et nos territoires, ce beau département et cette majorité à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir.

<u>M. le Président</u>. - Je vous remercie. Nous vous félicitons pour cette victoire qui permettra à Vallauris de retrouver la sérénité qu'elle mérite bien.

Le deuxième sujet que je souhaite aborder avec vous est un sujet qui nous préoccupe tous : la longue période de paix de 75 ans que nous avons connue est perturbée depuis maintenant 3 ans. La brutalité de l'histoire, la démence des hommes et les idéologies mortifères se rappellent à nous, et des pays voisins sont en guerre. Après la guerre russo-ukrainienne, voici l'attaque terroriste insensée sur des civils israéliens par le Hamas qui marque une graduation supplémentaire dans le déchaînement d'une violence aveugle. Le 7 octobre, le Hamas a crucifié la paix et nous avons tous vécu avec sidération l'attaque barbare des terroristes en Israël contre le peuple juif. Ce qui s'est produit le 7 octobre en Israël n'est pas un énième épisode du conflit israélo-palestinien. C'est un crime contre l'humanité qui a été commis. Les atrocités perpétrées par le Hamas appellent une condamnation absolue et sans réserve d'une idéologie mortifère, que le peuple juif n'avait plus connue depuis les heures les plus sombres de la Shoah et des pogroms.

Ici, dans les Alpes-Maritimes, nous continuerons à lutter contre l'obscurantisme. Je remercie Martine OUAKNINE d'avoir en son temps initié et mis en place les Voyages de la mémoire. Cette action, qui se poursuit aujourd'hui avec Gaëlle FRONTONI, porte notre considération de notre héritage mémoriel, et nous nous efforçons de transmettre les horreurs du passé pour qu'elles ne se reproduisent plus. Ne nous y trompons pas : avec le drame israélien, c'est la démocratie qui a été

une nouvelle fois attaquée. Toutes ces victimes incarnaient une certaine idée de la civilisation, du respect d'autrui et de la liberté, ainsi que les valeurs d'un art de vivre qu'Israël et la France ont en partage, à mille lieues de l'idéologie de ces fous de dieu.

J'ai une pensée particulière pour les otages français, dont nous restons sans nouvelles depuis maintenant plus de deux mois. Quatre otages français ont été libérés, quatre otages restaient à libérer, mais malheureusement, il n'en reste plus que trois puisque Elya TOLEDANO a été retrouvé mort cette nuit à Gaza. Nous sommes de tout cœur avec eux et avec leurs familles. La France toute entière est à leurs côtés dans cette épreuve. La réponse légitime et indiscutable de l'Etat d'Israël pour assurer sa sécurité et réduire à néant le Hamas est malheureusement aussi un drame humain. La Bande de Gaza est ainsi au bord de l'implosion. L'ordre civil s'effondre de plus en plus. Au lendemain de ces attaques, nous avons tous pris part aux rassemblements de soutien à Israël pour marquer notre désapprobation. Sur les Archives départementales Charles GINESY, un message rappelle notre opposition au terrorisme et appelle à la libération de tous les otages. Comme je l'ai dit lors du rassemblent national, organisé à Nice devant la préfecture, à l'appel du président du Sénat et de la présidente de l'Assemblée nationale, je pleure tout autant les milliers de morts civils palestiniens. La vie d'un homme n'a pas de prix et chaque être humain sur la terre a la même valeur. Je le souligne à nouveau solennellement aujourd'hui dans cet hémicycle. En mémoire de tous les morts de ce conflit et en soutien à tous les otages encore détenus à ce jour, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

M. le Président. - Je vous remercie.

Le troisième sujet qui me vient directement est celui qui nous faisait avoir, le 6 octobre dernier, à l'ouverture de notre séance, une pensée pour les victimes de la tempête Alex, trois ans après le drame. Deux semaines plus tard, notre département a fait face à une nouvelle tempête, la tempête Aline. Fort heureusement, forts de l'expérience du passé, nous avions mis en place une organisation résiliente pour faire face aux intempéries. La mobilisation réflexe de nos pompiers, de nos agents des SDA, du SMIAGE et de Force 06, des Forces de l'ordre et de nos populations, a permis de limiter les dégâts et surtout de n'avoir aucun blessé ni aucune victime. Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Dans la Roya, cet épisode climatique a été un test grandeur nature de la résistance de nos ouvrages reconstruits. Je veux à ce titre remercier les services du Département, les équipes de Marc JAVAL et les entreprises des Alpes-Maritimes qui, ensemble, ont œuvré à la reconstruction. Ce n'était pas simple, puisque nous connaissions aussi la crise Covid, l'insécurité économique, etc. Mais tous ont œuvré pour nous livrer des infrastructures résilientes. Au lendemain de la tempête Aline, nous étions plusieurs à être sur place à Tende et tous nos ponts avaient parfaitement résisté, y compris le pont provisoire des 14 arches. Le pont du Bourg Neuf, un temps déstabilisé, fut rétabli immédiatement. Ce déplacement a été pour nous une réelle satisfaction et une fierté, devant le travail accompli.

Tel ne fut pas le cas dans la Vésubie où un nouveau traumatisme est venu s'ajouter à celui de 2020, suscitant la colère des habitants : plusieurs accès ont de nouveau été emportés et des habitations se sont trouvées isolées dans des secteurs où la reconstruction définitive n'avait pas encore été achevée. Je veux avoir une pensée personnelle pour tous ces habitants à nouveau dans l'épreuve.

Dans ce contexte, nous n'avons pas hésité un seul instant : notre collectivité n'a pas tergiversé et nous avons décidé de débloquer une enveloppe d'urgence de 15 M€, que je vous inviterai à voter ce matin, ainsi qu'une enveloppe de 500 000 € pour les aides aux particuliers, de même que pour les aides aux entreprises, avec une cinquantaine de dossiers qui sont en cours d'instruction au sein de nos services. A cela s'ajoutent 6 M€ d'aides aux communes et intercommunalités, avec un premier dossier lourd, celui de la Régie d'électricité de Roquebillière, mais également celui du Parc national du Mercantour pour le rétablissement des sentiers dévastés ; 8 M€ seront attribués au SMIAGE pour l'achèvement des travaux estimés dans leur globalité à 40 M€. Sur ces 40 M€, 20 M€ sont liés à la tempête Alex et 20 M€ sont relatifs aux dégâts provoqués par la tempête Aline. Cet effort financier est une fois de plus l'expression immédiate et solidaire du Département à l'égard de la Métropole, des communes et de tous ceux qui ont été touchés. Et ce, même si la préparation du budget 2024 s'avère pour nous très attentionnée, puisqu'elle s'inscrit dans un contexte géopolitique instable, où l'économie française ne retrouve pas ses marques et balbutie encore. Nos finances souffrent. Le gouvernement, dans son projet de Loi de finances 2024, table sur une croissance de 1,24 %, avec une inflation toujours haute à 2,6 %, tandis que le chômage s'accroît. Notre excédent budgétaire se trouve contraint par la dégradation du marché immobilier, avec une baisse violente des droits de mutation de 150 M€. En inscrivant aujourd'hui 590 M€ au budget primitif 2024, nous constatons donc cette baisse et cet impact, même s'ils sont peut-être moins importants que dans d'autres départements. En valeur absolue, c'est un montant qu'il sera difficile pour nous de compenser.

Parallèlement, nous subissons une inflation masquée dont personne ne parle et qui ne correspond pas aux 5 % prévus en 2023 par l'INSEE, avec notamment une hausse des dépenses dans le champ social et la revalorisation de 4,6 % du RSA que nous impose le gouvernement, ou encore avec le coût qui est passé de 15 M€ à 28 M€ pour l'accueil des mineurs non accompagnés.

Je le dis très calmement, mais avec la force de la répétition, et je l'ai encore affirmé vendredi dernier à Menton au ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN, en l'alertant sur nos difficultés. Je l'avais également fait auprès de la Première ministre Elisabeth BORNE, lors du Congrès des Départements à Strasbourg. Notre collectivité est allée au maximum de ce qu'elle pouvait assumer sur un sujet qui relève d'un flux migratoire international. Après avoir maintes fois demandé, malheureusement sans succès, la prise en charge de la mise à l'abri des mineurs non accompagnés à la frontière par l'Etat, nous n'irons pas plus loin sur l'effort colossal déjà mis en œuvre par nos agents en charge de l'enfance et assuré par notre budget. La partie financière n'est à mes yeux pas la plus importante. La tension placée sur nos agents mobilisés sur le terrain est ma préoccupation première, d'autant plus que, pendant qu'ils effectuent ces évaluations à la frontière, ils ne peuvent plus assumer les missions dont nous portons la responsabilité au quotidien.

Après le camouflet du gouvernement sur la loi immigration, je tiens à remercier Eric CIOTTI pour sa position courageuse, prenant le risque de censurer un texte qui, de mon point de vue, n'était pas à la hauteur des enjeux. Le texte avait été bien complété et bien équilibré par le Sénat. Je regrette qu'il n'ait pas pu être tenu. Rien n'était fait non plus, dans le texte censuré, sur l'immigration, contrairement à ce qu'avait défini le Sénat. Pour moi, il est important que les mineurs non accompagnés soient considérés dans un texte sur l'immigration, puisque ce flux migratoire relève de la compétence de l'Etat. Gageons que les évolutions législatives apporteront les réponses souhaitables à la résolution de cette migration massive. Je dis ainsi tout mon soutien aux

parlementaires de cet hémicycle pour qu'ils puissent arriver à un texte abouti sur le sujet et que la France prenne enfin des mesures à la hauteur de cet enjeu sociétal et de civilisation.

Dans notre département, le contribuable des Alpes-Maritimes n'a pas à supporter seul ce qui relève des missions régaliennes de l'Etat. En disant cela, il n'est pas question pour moi de réclamer que l'Etat reprenne la compétence de l'enfance. Nous ne nous désengageons pas d'un rôle de proximité, ni de cette mission que nous pouvons porter avec une pleine satisfaction. En revanche, lorsqu'il s'agit d'une immigration massive, il faut qu'il y ait une véritable prise en compte par l'Etat, dans un contexte où les finances des départements sont déjà étranglées par les décisions gouvernementales.

L'augmentation du RSA n'en est qu'une illustration. Notre dotation globale de fonctionnement, malgré l'inflation, devrait avoisiner 37 M€, comme l'an dernier, alors que nous en étions à 130 M€ il y a dix ans de cela. Cela se passe de commentaires.

La suppression de la taxe d'habitation, mesure probablement électoraliste, qui un temps a donné le sentiment à nos citoyens d'être un peu moins pressurisés par l'impôt, n'était que factice, puisque cet impôt a été reporté et prélevé ailleurs. En effet, l'Etat décentralise les responsabilités et nous demande d'augmenter les impôts pour y satisfaire. Cette suppression de la taxe d'habitation a fortement déstabilisé les finances des collectivités locales. Par un effet de dominos, les départements ont en effet été privés de la taxe sur le foncier bâti et soudainement de leur autonomie fiscale. Le saupoudrage de quelques euros par-ci par-là n'est qu'un cache-misère du désengagement de l'Etat, alors que le gouvernement n'a de cesse de clamer qu'il veut donner plus d'autonomie aux territoires, tout en repoussant systématiquement le passage à l'acte. David LISNARD, Président de l'Association des Maires de France, a rappelé que les collectivités locales et les maires avaient le sens de leurs responsabilités et qu'ils avaient besoin, non pas forcément d'aides supplémentaires, mais surtout d'être un peu moins contraints et pressurisés, au nom de la libre administration de leurs collectivités.

La situation économique défavorable et la baisse des droits de mutation nous obligent à une gestion au cordeau. Nous nous y employons. C'est une mission que notre administration a mise en œuvre au quotidien, depuis des années. Je tiens à en remercier Christophe PICARD et l'ensemble de ses équipes. Aujourd'hui, nous devons faire encore mieux et être encore plus vigilants sur tout ce qui est engagé. Nous avons une politique qui permet de limiter la progression des charges de gestion, soit 1 % en moyenne depuis 2016. Les dépenses de personnel ont été maîtrisées, avec une augmentation de la masse salariale de moins de 1 % par an. Les subventions de fonctionnement ont été stables. Grâce à cette stratégie, qui dégage en moyenne près de 15 % des produits de gestion pour abonder le financement de plus de 200 € par habitant, contre 170 € pour les départements de la même strate et comparables aux Alpes-Maritimes, nous avons pu couvrir le remboursement des emprunts passés et dégager chaque année une épargne nette de l'ordre de 60 M€. Si l'encours de la dette est resté élevé, notamment après avoir absorbé le choc de la tempête Alex, souvenez-nous que nous étions passés de 890 M€ en 2016 à 770 M€ fin 2019. Nous nous sommes à nouveau endettés de 49 M€ pour les deux derniers exercices pour faire face aux travaux de reconstruction. Tout ceci est dans le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Pour 2024, je garde cette ambition de désendettement de la collectivité, certes modeste, mais symbolique. Ce sont ainsi 8 M€ d'encours de dette en moins que nous prévoyons, avec une capacité de désendettement inférieure à 4 ans. Nous maintenons donc cette volonté et cet effort, malgré la période qui s'annonce et qui va nous inviter à mesurer tout ce que nous faisons.

Enfin, tout en tenant les cordons de la bourse serrés, nous prenons l'engagement de maintenir un niveau d'investissement très haut en faveur des Maralpins, soit 300 M€ en 2024. Cela permettra d'achever la reconstruction des vallées, d'intensifier la transition écologique, de tenir les engagements des grands plans que nous avons pu voter dans notre assemblée, comme le plan Collège, le plan EHPAD, le plan Mobilité, les contrats de territoire urbain, les plans de gestion de l'eau, et bien d'autres. Dans la Roya, 2024 marquera la fin des travaux sur les infrastructures routières, avec notamment l'achèvement du pont des 14 Arches et la reconstruction du pont du Bourg Neuf à Tende pour relier la rive droite et la rive gauche.

Parmi les autres chantiers d'envergure, sont envisagés les travaux obligatoires du tunnel de la Mescla et de Reveston. J'y passe souvent, comme un certain nombre d'entre vous, et je m'interroge sur la durée de ces travaux. Il faut se remettre en mémoire, même si la livraison est prévue pour l'été 2024, que ce sont plus de 20 M€ qui ont été engagés sur ce tunnel pour sa remise en conformité et en sécurité, suite aux dispositions prises après le drame du tunnel du Mont Blanc qui avait fait 39 morts en 1999. Nous avons également les travaux de l'échangeur de La Paoute à Grasse. Nous lancerons par ailleurs les études pour fluidifier le trafic à Sophia Antipolis, tout en finançant les travaux du carrefour des Clausonnes à Valbonne et le diffuseur de Mougins sur l'A8. En outre, la bretelle de Beausoleil sera enfin mise en circulation et inaugurée en janvier 2024. Dans le même temps, nous continuerons de nous impliquer dans la Ligne nouvelle Provence Côte d'Azur, à laquelle nous consacrons un engagement financier à long terme de plus de 142 M€, en faveur d'un mode de déplacement écologique.

Cela m'amène tout naturellement à notre GREEN Deal, en saluant le travail engagé par Jérôme VIAUD. La COP 28 vient de s'achever, et la fin des énergies fossiles aurait dû être décidée sans tergiversations, ce qui n'a pas été le cas. L'année 2023 restera funeste pour le climat car elle a été la plus chaude jamais enregistrée sur terre. Les émissions mondiales de CO2 ont atteint un nouveau record historique. Les Etats-Unis et l'Europe ont réduit leurs émissions, mais cela ne compense en rien l'explosion des émissions de CO2 dans le reste du monde, notamment en Chine (4 %) et en Inde (8 %). C'est donc un triste bilan. Philippe CIAIS, Chercheur CEA au Laboratoire des sciences du climat et de l'environnement, nous alerte en nous disant que nous allons vers le mur, certes en accélérant un peu moins vite, mais toujours sans freiner. Même si nous le faisions, notre freinage ne serait pas assez puissant pour ralentir la débauche mondiale d'énergie et de pollution.

Néanmoins, avec le GREEN Deal, si nous ne changeons pas la face du monde, nous pouvons apporter à nos Maralpins une meilleure qualité de vie. Le GREEN Deal continuera donc de mobiliser une part majeure des 300 M€ dédiés à l'investissement pour 2024, notamment sur la partie bâtimentaire, avec davantage d'isolation et d'améliorations thermiques, et une recherche permanente d'énergies renouvelables. Nous pérennisons aussi nos aides aux particuliers pour la rénovation de leur logement, concrétisant ainsi des projets d'énergies durables avec notamment notre SEML GREEN Energy 06 et la mise en œuvre de notre plan Eau, pour lequel les appels à projets sur la réutilisation et les innovations ont déjà été lancés pour 12 M€, comme à Antibes et à Cannes. A l'heure où le contexte budgétaire se durcit pour 2024, cet effort centré sur les programmes d'investissement m'amène à faire des choix sur le fonctionnement. J'ai évoqué la réutilisation à Antibes et Cannes, mais nous participons également à cette action à Nice avec Haliotis.

La pompe a aussi été bien amorcée sur le financement de l'acquisition de véhicules électriques par les particuliers, et je vous propose de nous désengager sans regrets sur ce sujet, considérant que les véhicules électriques dans notre département ont pris un bon départ et qu'il y a un plan voulu par l'Etat sur un contrat leasing pour les plus défavorisés. Plus de 10 M€ auront été investis pour l'aide au financement des véhicules électriques par notre collectivité. Je pense que nous avons fait acte de dévouement pour cette cause.

Concernant le SMART Deal, l'objectif est de faire entrer le numérique dans des fonctionnalités nouvelles, pour faciliter la vie administrative quotidienne des Maralpins. C'est ce que nous faisons avec mesdemarches06. Nous organisons aussi des ateliers pour la lutte contre la fracture numérique et nous allons y intégrer la culture à l'intelligence artificielle qui passera à la vitesse supérieure avec les visites à la Maison de l'intelligence artificielle à Sophia, où plusieurs milliers de collégiens seront accueillis en 2024 et participeront à des évènements. Nous commençons ainsi à être un Département de référence sur cette action SMART Deal qui doit nous permettre de ne pas rater le virage de cette technologie qui va révolutionner le monde. Notre action a été saluée, il y a une semaine, par Cédric VILLANI, venu conclure notre cycle de conférences créé par Marco LANDI dans le cadre des IA Dates. L'intelligence artificielle suscite des interrogations, mais apporte aussi des solutions. A nous de savoir nous les approprier dans cette grande révolution qui nous ouvre un monde que nous ne pouvions même pas imaginer il y a encore dix ans.

En matière de solidarité, nous allons poursuivre notre plan de 55 M€ pour la rénovation des EHPAD publics. Je ne peux oublier, mon cher David LISNARD, ce moment que nous avons vécu hier avec ce nouvel établissement qui a été ouvert et qui porte le nom de l'une de nos plus célèbres politiciennes : Simone VEIL. Cet institut a représenté 30 M€ et nous avons apporté notre concours à hauteur de 7 M€. Il incarne véritablement cette modernité vers laquelle nos EHPAD publics doivent tendre. C'est exemplaire, tant sur le plan du bâtiment, qui respecte et intègre totalement les contraintes environnementales, que sur le plan de l'intégration du SMART Deal, avec tous les équipements numériques adaptés pour accompagner nos aînés dans la lutte contre la dépendance. Nous continuerons notre action sur les Maisons de l'autonomie, à Cannes, Grasse ou Menton. Nous allons aussi ouvrir, dès le début de l'année, une deuxième Maison des 1000 Premiers Jours à Grasse, comme nous l'avons fait à Nice. Je retiens encore les mots de Boris CYRULNIK, qui était l'invité et le parrain de cette action. Il a écrit un rapport en ce sens au président de la République. Nous avons là un accompagnement pour les jeunes mamans et les jeunes parents qui, dès les 1000 premiers jours de vie, doivent faire de nos enfants d'aujourd'hui les citoyens exemplaires de demain. Nous avons donc sur ce sujet un très bel engagement, et je veux en remercier toutes celles et tous ceux qui militent pour aller dans ce sens.

Notre participation au SDIS va augmenter pour atteindre 88,3 M€ en 2024, afin de conforter un SDIS parmi les plus performants, sinon le plus performant de France. Nous sommes remarqués sur ce sujet, tout simplement parce que nous sommes remarquables. Le directeur du SDIS est formidable, avec un état-major impliqué et des pompiers volontaires ou professionnels qui ne manquent jamais de faire preuve d'engagement, au péril de leur vie bien souvent.

Enfin, nous allons poursuivre nos engagements pour les collèges : le collège de Levens, le collège Les Campelières à Mougins, le collège de Gattières sur la rive gauche du Var. A ce sujet, avec Joëlle ARINI, Vice-présidente engagée pour le bon fonctionnement de nos collèges, je vous demanderai de voter le principe de l'expérimentation du port de l'uniforme dans les établissements volontaires. Le dernier classement PISA pointe une nouvelle fois la lente érosion des connaissances fondamentales des élèves français en mathématiques, en sciences, en compréhension écrite. L'enseignement doit être refondé de A à Z en France, et le ministre de l'Education nationale nous a retenus, lorsque nous avons levé la main au mois de septembre pour nous inscrire dans cette expérimentation qui concernera trois collèges. Je me réjouis de la décision prise par le conseil d'administration du collège Alphonse Daudet, et je vois arriver le succès grandissant de ce qui était appelé initialement l'uniforme et qui sera plutôt une tenue unique, c'està-dire une tenue qui permettra de lisser les différences sociales et de lutter contre le harcèlement, tout en réaffirmant avec force nos principes républicains et en apaisant le climat scolaire, aujourd'hui en ébullition avec toutes les inquiétudes que nous rapporte la presse, quand ce ne sont pas les professeurs qui sont eux-mêmes victimes. Si le port de la tenue ne règlera pas d'un coup de baguette magique toutes les difficultés de l'Ecole de la République, c'est tout de même un signe symbolique qui peut contribuer à la remettre sur de bons rails. L'expérience mérite en tous cas d'être tentée, et nous affinons tous les jours un peu plus avec le ministère la règlementation qui devra l'encadrer, notamment en termes de financement. Nous savons aujourd'hui que cette expérimentation concernera trois collèges, pour une durée de deux ans. Le sondage Odoxa du Figaro du 8 novembre montre que les Français y sont plus que favorables : 65 % dans les collèges, 63 % pour le primaire, et 53 % pour les lycées. Ce ne sont cependant pas les sondages qui nous ont fait lever le doigt, mais ce sont tout simplement les expériences qui ont déjà été menées ici et là et qui ont donné de beaux résultats. Nous allons donc mettre en œuvre cette expérimentation dans quelques collèges volontaires, avec un accompagnement de l'Etat.

Enfin, je vous confirme l'engagement du Département en faveur des communes. Cette question est souvent posée, et elle a été remise en cause par le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous a rappelé à plusieurs reprises que ce n'était pas notre métier premier. Nous avons toujours considéré dans cette assemblée que, dans les Alpes-Maritimes en particulier, au titre de l'aménagement du territoire et de la répartition majoritaire de la population sur le littoral, il était nécessaire de pouvoir aménager aussi les moyen et haut pays. C'est dans cet esprit que nous maintiendrons l'aide aux communes. Elle ne fléchira pas et continuera d'irriguer les territoires pour répondre aux sollicitations de nos maires, avec la mise à disposition de l'Agence 06 qui connaît une très belle embellie et des demandes de plus en plus fortes. Les maires, notamment les maires ruraux, comptent sur notre soutien, dans un contexte qui est aussi compliqué pour eux. Les maires du littoral ne sont pas pour autant laissés pour compte. Nous avons engagé des contrats territoriaux de longue date avec les intercommunalités et les maires de grandes villes. Nous arrivons à mi-mandat de ces contrats territoriaux, et ils seront négociés.

Je me réjouis d'avoir parmi nous le président des maires de France, qui est particulièrement actif et écouté, et qui essaie auprès de la Première ministre de faire avancer tous nos sujets, dans cette volonté de maintenir ce tandem unique, cet équilibre et ce partenariat entre le Département et les communes. Je n'oublie pas non plus Jérôme VIAUD, qui est Président de l'Association départementale des maires. Avec ses prédécesseurs, nous avons toujours eu cet engagement de mettre des locaux à disposition dans le Département, et nous continuerons à vous soutenir, puisque les 163 maires des Alpes-Maritimes comptent sur vous pour faire avancer ces sujets. Quel bonheur

de vous voir tous les deux aujourd'hui en tandem, faire en sorte que le niveau départemental soit écouté au niveau national.

J'en arrive à la fin de mon propos introductif. Les fêtes de fin d'année approchent et je voudrais adresser, à chacune et chacun d'entre vous, mes souhaits les plus chaleureux. Nous aurons l'occasion de nous revoir pour les vœux de fin d'année. Les fêtes de Noël sont toujours des moments qui nous permettent de nous retrouver en famille et de repenser aux anciens, avec l'éblouissement dans les yeux de nos enfants qui découvrent leurs cadeaux au pied du sapin, nous rappelant aussi notre propre enfance. Je vous souhaite donc de très belles fêtes de Noël.

Je conclurai mon propos sur la satisfaction que j'ai à voir les Jeux olympiques d'Hiver en capacité d'être tenus par la Région Auvergne Rhône-Alpes et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. C'est une volonté que j'ai exprimée, sachant que nous portons largement l'olympisme dans cet hémicycle, ainsi que le sport, avec un engagement formidable sur le plan budgétaire, soit plus de 19 M€ qui permettent aux associations de fonctionner et de faire émerger des médaillés olympiques, des champions de France, des champions du monde. Nous avons de nombreux champions dans les Alpes-Maritimes, toutes disciplines confondues. La politique que mène le Département depuis des années n'y est pas étrangère.

Nous avons soutenu Paris 2024, et la flamme olympique passera le 18 juin dans les Alpes-Maritimes. Elle sera portée par nos champions, et je ne peux que m'en réjouir, moi qui ai pu œuvrer en tant qu'ancien président de l'Association nationale des maires de stations de montagne. Nous avons aujourd'hui un terrain de jeu formidable. Je suis heureux que la Ville de Nice ait été retenue pour les sports de glisse. Nous espérons qu'Isola 2000 le sera également. Dès le début, Laurent WAUQUIEZ avait initialement annoncé un budget court, pour des Jeux olympiques qui utiliseraient tous nos équipements actuels, c'est-à-dire un budget initialement de 1,5 milliard d'euros, ce qu'il faut comparer aux 36 milliards d'euros dépensés à Sotchi. L'opinion commence à s'émouvoir des éléphants blancs, c'est-à-dire des investissements résiduels qui sont beaucoup trop lourds. Soyons précautionneux pour éviter cela avec ces Jeux olympiques.

Quel bonheur en tous cas de voir deux régions françaises ainsi réunies. J'ai milité pour cela, puisque j'avais eu la conviction dès le début qu'à défaut de cette candidature unique et de cette union, nous aurions recommencé comme à l'époque à avoir une multiplicité de candidatures, pour qu'au final personne ne soit retenu. Soyons tout de même méfiants, puisque, si la Suisse et la Suède n'ont pas été retenues, il reste toujours Salt Lake City en embuscade. J'espère qu'une confirmation interviendra donc rapidement, et nous pouvons remercier toutes celles et tous ceux qui défendent l'olympisme et la tenue des Jeux olympiques en France sur nos deux régions. Je vous remercie.

M. SEGURA.

M. SEGURA. - M. le Président, mes chers collègues, avant tout, je voudrais me réjouir comme vous du fait que, dans un peu plus de six ans, les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver devraient être organisés dans les Alpes françaises en 2030, seul dossier retenu par le CIO pour la dernière étape. C'est une formidable nouvelle pour notre département. Comme vous l'avez indiqué, il faut remercier les présidents des deux Régions, Renaud MUSELIER et Laurent WAUQUIEZ, qui portent ce projet et qui ont su se rassembler autour de vous, M. le Président et

autour de Christian ESTROSI, Président de la Métropole et Maire de Nice, pour la France et au bénéfice de tous. Ce sera pour les Alpes-Maritimes une véritable fenêtre touristique. Nous allons également accueillir le Tour de France, l'année prochaine à Nice. Cela démontre l'attractivité de notre territoire, de notre département et de nos communes.

Je voudrais également féliciter notre collègue David LISNARD pour sa réélection à l'Association des maires de France, autour d'une liste unie. Je tiens à saluer la force de ce rassemblement et de cette unité à laquelle j'adhère très fièrement. Je suis heureux et très fier de siéger au Bureau de l'Association des maires de France à vos côtés, pour la défense de nos communes.

Je souhaite ensuite féliciter notre ancien collègue, le Docteur Alain FRERE, ancien Maire de Tourrette-Levens et ancien Vice-président du Conseil général, qui a été élevé à la dignité de Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles, la plus haute distinction monégasque.

J'en arrive au cœur de mon propos.

Nous terminons cette année 2023 dans des circonstances inquiétantes. Depuis plusieurs années, nous allons de crise en crise, et s'installe de plus en plus cette crainte qu'entre deux vagues, nous ne soyons plus capables de reprendre notre respiration.

Le 7 octobre dernier, comme vous l'avez souligné, une nouvelle crise s'est ouverte au Proche-Orient, déstabilisant un monde déjà ébranlé par la guerre en Ukraine, en Arménie, en Afrique et dans la péninsule arabique. Je parle d'une nouvelle crise, alors que, en réalité, c'est une interminable tragédie qui déchire le Proche-Orient depuis des décennies. L'attaque du 7 octobre a cependant marqué un degré supplémentaire dans l'horreur. Les terroristes du Hamas s'en sont pris à des civils, notamment à des enfants, parce qu'ils se trouvaient sur la terre d'Israël, ce qui dans leur esprit revient à dire, parce qu'ils sont juifs. Antisémites, génocidaires, criminels de guerre, criminels contre l'humanité, les sbires du Hamas ont ajouté l'horreur à l'horreur en enlevant des civils par centaines. Face à une telle situation, nous n'avons que des devoirs. Un devoir de solidarité avec toutes les victimes civiles dont le Hamas est responsable. Les premiers otages de cette organisation terroriste restent les Palestiniens eux-mêmes. Un devoir de fermeté, en réclamant la libération immédiate et sans conditions des otages qui restent aux mains du Hamas; un devoir de paix, puisque nous devons œuvrer de toutes nos forces pour une paix juste et durable. Un triste constat s'impose : nous vivons des temps particulièrement périlleux. Il nous appartient à tous, ici-même, dans ce Conseil départemental, de résister. Jusqu'ici, cette assemblée s'est montrée exemplaire, et nous devons préserver partout les forces attachées à la modération, à la coopération et à la paix, et faire entendre notre détermination.

C'est aussi vrai sur le plan intérieur, face à la menace terroriste. Cette menace, nous la connaissons bien. Elle s'est installée dans notre quotidien depuis une décennie maintenant faisant près de 300 morts et de nombreuses autres victimes directes ou indirectes. En France, on peut risquer sa vie un samedi soir en contemplant la Tour Eiffel ou encore en faisant son métier d'enseignant ou de policier. C'est un sujet trop fondamental pour s'éparpiller en polémiques stériles. Les victimes du terrorisme ne doivent servir aucun autre agenda que celui de la France et de la République.

Il y a enfin la crise climatique, la crise de toutes les crises. Elle s'affirme toujours plus violemment sur la planète, avec des tempêtes exceptionnelles, des ouragans qui se succèdent : Ciaraán qui a ravagé l'Europe en octobre, l'ouragan Otis qui a détruit Acapulco au Mexique, et chez nous, dans les Alpes-Maritimes, les tempêtes Alex et Aline qui ont frappé exactement au même endroit, avec

pour Aline un terrible coup de vent sur les sommets de Saint-Martin-Vésubie qui a rendu cette tempête dévastatrice, alors que les cumuls de pluie étaient moindres que ceux de la tempête Alex. Il faut se rendre à l'évidence, la montagne est profondément meurtrie et nous restons à la merci de la prochaine tempête. En tant que responsables politiques, nous avons le devoir de travailler ensemble et d'unir nos forces pour reconstruire et surtout renforcer la résilience de notre territoire face à de tels évènements.

M. le Président, j'en viens désormais à notre ordre du jour. Nous allons notamment procéder à un débat d'orientations budgétaires 2024 qui s'inscrit dans ce contexte de crise. C'est une étape incontournable dans le calendrier de la vie de notre collectivité. Il se base sur des prévisions économiques mondiales, nationales et locales. Il a pour vocation de fixer la feuille de route de notre institution pour l'année à venir. Je remercie nos agents qui ont participé à l'élaboration de ce document qui nous permet de tenir ce débat dans de bonnes conditions. Je vous remercie aussi M. le Président pour avoir éclairé le débat avec quelques éléments complémentaires.

Vous notez que les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale sont globalement estimées à 625 M€ au budget primitif 2024, contre 602 M€ au budget primitif 2023. Mais cette augmentation ne doit pas être en trompe l'œil. Est-ce le fruit d'une politique volontariste ou est-elle mécanique, c'est-à-dire résultant de la progression du nombre de bénéficiaires des aides ainsi que des hausses règlementaires des montants alloués par prestation? La question se pose puisque, comme le relève la Chambre régionale des comptes, nos dépenses totales brutes d'aides sociales en 2020 restent inférieures à la moyenne nationale : 575 € par habitant, contre 615 € en France métropolitaine. Les dépenses d'aides sociales ont diminué depuis dix ans. Elles représentaient 41 % du budget 2013, contre 35 % en 2022.

La question se pose également si l'on considère certains engagements financiers pluriannuels de la collectivité entre 2023 et 2024. Par exemple, les crédits des opérations d'entretien et travaux dans les bâtiments destinés à l'action sociale passent de 8,8 M€ à 6,3 M€, soit moins 28 %. On parle de travaux qui ne sont pas faits dans les PMI, les EHPAD ou les centres médicosociaux. Les crédits des autres actions de solidarité territoriale baissent aussi de 6 %, passant de 39 M€ à 37 M€. L'éducation n'est pas non plus épargnée, puisque les crédits de réhabilitation des collèges passent de 15,8 M€ à 11,1 M€.

Vous me répondrez qu'il s'agit sûrement de lisser certaines dépenses. Mais rappelons que nous sommes un département avec plus de personnes en difficulté qu'ailleurs. N'oublions pas que, selon l'INSEE, le taux de pauvreté monétaire dans notre département est de 16,2 %, soit supérieur de près de deux points au taux national qui est de 14,3 %. Dans ce contexte, nous pensons que certains crédits, notamment ceux accordés à la politique sociale ou à l'éducation, devraient être sanctuarisés ou renforcés.

Je crois que nous pourrions faire davantage pour les seniors : la prise en charge de la dépendance en EHPAD reste faible. Pour les familles, ce sont de lourdes charges qui sont parfois bien difficiles à assumer seules. Il serait à mon sens nécessaire de réévaluer la valeur départementale du point GIR qui reste inférieure à la moyenne nationale. Nous en avons déjà débattu ici-même.

Nous pourrions aussi agir davantage pour les jeunes. Le Département proposait auparavant un beau plan Jeunes qui les aidait notamment pour le permis ou pour louer un logement étudiant.

Nous pourrions agir davantage pour le Foyer de l'enfance : nous pensons que vous ne pouvez pas régler les dysfonctionnements du Foyer de l'enfance en continuant de baisser la dotation des effectifs. On peut rarement plus avec moins.

Nous pourrions agir davantage pour les personnes en situation de handicap, notamment sur l'offre en places d'hébergement qui reste trop faible (3,3 places dans les Alpes-Maritimes, contre une moyenne de 4,2).

Nous pourrions agir davantage pour la réhabilitation et la valeur du travail, ce qui passe par le rapprochement des bénéficiaires du RSA avec le monde de l'entreprise.

Nous pourrions aussi agir davantage pour encore mieux garantir et simplifier l'accès aux droits pour les personnes en perte d'autonomie. C'est le sens de l'expérimentation du service public départemental de l'autonomie, à laquelle participent certains départements. Il serait intéressant de suivre cette expérimentation.

Je n'appelle évidemment pas au dérapage budgétaire, mais j'interroge plutôt l'ordre des priorités. Nous savons évidemment que nous devons nous montrer prudents en ces temps de ralentissement économique, d'augmentation des coûts de l'énergie et de l'alimentation, et d'inflation. Nous savons qu'avec l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêts, nous risquons de perdre des recettes avec la baisse des droits de mutation, comme celle de la part de TVA reversée au Département. La prudence, c'est bien-sûr la maîtrise des dépenses, mais c'est aussi investir. L'investissement reste en effet un levier formidablement efficace pour le Conseil départemental. Cet investissement est estimé à plus de 300 M€ hors dette pour 2024, soit une petite baisse de 6,5 %.

Pour conclure M. le Président, le Département doit être un bouclier social. Nous devons être au rendez-vous, surtout en cette période difficile. M. le Président, je sais que ces sujets vous tiennent à cœur, vous fournissez des efforts, et qu'il faut du temps. En cette nouvelle année qui commence, nous allons formuler le vœu suivant : que vous arriviez à inverser ces tendances, comme vous le souhaitez.

Je profite de l'occasion aussi pour remercier chaleureusement les agents du Conseil départemental qui œuvrent au quotidien au service des Maralpins et qui font honneur au service public. Je leur adresse mes meilleurs vœux.

Enfin, permettez-moi mes chers collègues de présenter à chacun d'entre vous et à vos proches, au nom de notre groupe, nos meilleurs vœux.

M. le Président. - Je vous remercie M. SEGURA.

Dans ces sujets, il y a toujours la possibilité de faire mieux. Vous faites un vœu pour que, dans chaque domaine de responsabilité et d'activité du Département, nous fassions mieux. Heureusement que votre conclusion renvoie à un point final qui constate malgré tout que nous avons fait beaucoup et que les services du Département sont impliqués, ce dont vous les avez remerciés.

Dans la contrainte qui est la nôtre, avec la baisse des droits de mutation, c'est une réflexion que nous conduisons avec chaque service. Chacun, dans sa responsabilité, fait des propositions pour essayer de faire mieux avec moins. Malheureusement, lorsqu'on a moins sur le plan budgétaire, on ne peut parfois pas faire mieux et il peut y avoir des moments de repli.

Vous indiquez, concernant les dépenses sociales, que nous sommes en-dessous de certains départements ou de la moyenne française. Pour le RSA en effet, nous dépensons moins que la moyenne des départements, tout simplement parce que nous avons moins de personnes au RSA et ce, parce que notre engagement sur ce sujet est un engagement volontariste de réinsertion immédiate. Cela suppose un coût, mais ce coût est bien moins important que celui que nous aurions à supporter si nous avions davantage de bénéficiaires du RSA de longue durée. Il s'agit donc d'une politique qui fonctionne bien. Quant aux opportunités, nous les saisissons. Aurore BERGE nous a par exemple saisis pour une expérimentation sur l'autonomie, comme Gabriel ATTAL l'avait fait pour celle concernant le port de la tenue unique. Nous avons répondu favorablement et nos services seront mobilisés sur ces sujets.

Nous sommes là sur les orientations budgétaires et tout sera affiné pour la construction du budget définitif, mais il y a en tous cas la volonté de maîtriser ce budget, avec notamment la continuité du désendettement. On peut toujours proposer dans les commissions de dépenser davantage, mais le faire à certains endroits imposera de faire des économies à d'autres. C'est un principe de bon sens. Lorsque vous indiquez qu'il faut augmenter le point GIR, ce serait mon souhait aussi, et les organisations syndicales que je reçois régulièrement le savent. Nous sommes d'ailleurs passés de 6 à 6,9 depuis 2017. J'ai donc une vraie volonté de l'augmenter, mais il a aussi fallu faire des choix politiques pour accompagner différemment le fonctionnement de nos EHPAD. Le personnel soignant se retrouve en effet aujourd'hui en difficulté, en raison d'équipements qu'il n'a pas à sa disposition ou qui ne sont pas assez modernes. Cela nous ramène à la modernisation des EHPAD, avec 55 M€ d'ici 2028, ce qui n'est pas rien. C'est un engagement fort, et ces investissements se font concomitamment à l'augmentation du point GIR. C'est donc un juste équilibre et je préfère que nous puissions jouer sur les deux tableaux, en modernisant nos équipements et en montant en puissance. Avec l'institut Simone VEIL, que j'ai inauguré à Cannes, l'EHPAD 4.0 me semble dépassé dans son concept. J'en appellerai donc plutôt à une forme de développement des instituts de gérontologie qui permettra de trouver de nouvelles méthodes et d'inventer de nouveaux concepts grâces aux technologies, aux capteurs, en lien avec l'intelligence artificielle qui devrait nous permettre d'augmenter l'efficience de l'utilisation des données au profit de choix pertinents.

Nous ne pouvons pas être spécialistes dans tous les métiers que nous regroupons et je laisse notre administration nous faire des propositions, puisque j'ai toute confiance en elle pour nous permettre d'avancer et d'éclairer les débats qui ont lieu dans les commissions, pour faire mieux à certains endroits et diminuer les dépenses à d'autres endroits.

Voilà ce que je peux vous répondre, en vous remerciant de ces bons mots pour notre administration et également pour une forme de reconnaissance pour le travail accompli.

Mme GOURDON.

<u>Mme GOURDON</u>. - M. le Président, mes chers collègues, nous sommes réunis pour débattre des orientations budgétaires du Département. Le rapport d'orientations budgétaires est le cadre d'élaboration du budget, mais il est également là pour éclairer l'avenir et ouvrir des perspectives. Ces prochaines années, le Département va devoir allier la prise en compte des recettes fragilisées par le contexte économique instable, l'augmentation des besoins sociaux de nos concitoyens, le vieillissement important de sa population et l'avenir de sa jeunesse et mettre en place des solutions

fortes pour s'adapter au changement climatique que vous avez évoqué. Il y a quelques années, lorsque nous commencions à alerter sur le changement climatique, nous n'étions pas très écoutés. Maintenant nous y sommes.

Nous devrons tenir compte aussi de l'augmentation de la précarité et de la pauvreté, déjà supérieures à la moyenne nationale, de la nécessité de renforcer notre autosuffisance alimentaire et énergétique, pour transformer durablement la qualité et le cadre de vie des habitants. Pour cela, nous avons besoin d'une vision à long terme et d'outils performants pour être à la hauteur de ces enjeux. Parfois, ces outils nous manquent. La période 2024-2028 est pleine de défis à relever, nous avons besoin de visibilité, nous attendons de ces orientations qu'elles éclairent les choix du présent qui ont des répercussions sur les moyen et long terme.

Pour en venir à l'ordre du jour de notre assemblée, vous avez prévu une baisse des recettes de fonctionnement de 3,4 %. La dynamique des recettes prévues est mesurée et elle est essentiellement portée par la croissance attendue de la TVA de 4,5 %, conformément au projet de Loi de finances. La chute annoncée des droits de mutation, première de nos recettes de fonctionnement, est cependant relative. Vous prévoyez d'inscrire le même montant qu'au budget primitif 2023, soit 590 M€, ce qui reste un niveau encore élevé par rapport à d'autres départements. Les dépenses de fonctionnement seraient en baisse de 0,2 %, à hauteur de 1,275 milliard d'euros, et ce, malgré les dépenses sociales incompressibles qui devraient progresser de 3,7 %, notamment avec la hausse de l'allocation du RSA de 4,6 %.

Le rapport se montre malgré tout plutôt rassurant, en évoquant des ratios favorables grâce notamment à la provision de 30 M€, que l'on pourrait plutôt qualifier de réserve, que le Département pourra mobiliser au besoin. La Chambre régionale des comptes souligne par ailleurs que des provisions, qu'elle estime importantes et pour risque avéré, devraient être réalisées concernant les aides sociales. La capacité d'autofinancement brute du Département devrait atteindre 225 M€, soit une baisse de 4 % par rapport à l'année 2023. Cette prévision est presque une bonne nouvelle lorsque l'on sait que la Cour des comptes, dans son rapport sur les finances des collectivités publié mardi 24 octobre, prévoit une chute de 39 % de la capacité d'autofinancement brute des autres départements en moyenne en 2024. D'une certaine manière, estimons-nous heureux.

Coté investissement, il est indiqué que les dépenses d'investissement hors dette sont estimées à 300 M€, ce qui correspond à une baisse de 6,3 % par rapport aux 320 M€ de prévisions de l'année dernière. Vous avez également prévu un emprunt d'équilibre de 75 M€ en 2024. Le stock de dettes de notre collectivité se monte à 817 M€, soit un niveau toujours très élevé, au-dessus de la moyenne des Départements de notre strate. Le rapport d'observations définitif de la Chambre régionale des comptes souligne au demeurant le niveau de dettes comme un des points de vigilance concernant notre collectivité.

La présentation par mission permet de souligner un certain nombre de choses. Nous sommes le groupe Environnement et Solidarités, au pluriel, mais nous n'allons pas rentrer dans le détail de tous les sujets puisque cela prendrait beaucoup de temps. Nous en avons choisi un certain nombre qui nous tiennent à cœur.

En ce qui concerne tout d'abord le GREEN deal, nous apprécions à leur juste hauteur, comme chaque année, vos initiatives dans ce domaine, comme par exemple la création de la SEML GREEN Energy 06, le développement important de mobilités douces, les différents appels à projets GREEN Deal qui nous amènent à soutenir les autres collectivités qui veulent avancer dans ce domaine, la création de l'Observatoire de l'eau, etc. Ce sont des mesures importantes et mobilisatrices. Nous constatons sincèrement, M. le Président, votre volonté et votre engagement, mais l'ensemble des actions engagées répondent-elles vraiment à tous les besoins ?

Concernant la rénovation énergétique et la production d'énergie, il semble qu'un point de blocage soit, dans notre département, le manque d'emplois ou d'entreprises qualifiés dans ce domaine. C'est souvent ce qui nous est expliqué. Ne pourrions-nous pas, au niveau du Département, être chef de file et commencer par réunir tous les acteurs, c'est-à-dire l'Etat, la Région, le Département, les universités, la technopole de Sophia Antipolis et le secteur privé, pour réfléchir collectivement à comment organiser la formation et l'emploi en matière de transition énergétique ? C'est quand même dans la transition énergétique que repose une partie de l'avenir économique de notre département. Il y a tellement à faire, mais nous manquons de forces vives pour cela. Les PME et TPE ont un rôle essentiel. Ce sont elles qui assurent la majorité des créations d'emplois et c'est sur elles que reposent également de grands espoirs en matière d'innovation. Prenons donc cette initiative et essayons de retenir tous les partenaires de la formation, pour essayer de répondre à cette fameuse transition. Si nous ne disposons pas des outils, nous n'y parviendrons pas.

Toujours dans le domaine de la réhabilitation énergétique, votre prévision d'investissement de 31 M€ sur dix ans pour les collèges pourrait non seulement être consommée, mais être revue à la hausse. Vous avez en juin, suite à notre proposition, ajouté un plan de solarisation de 25 M€ sur l'ensemble du bâti départemental. C'est un bon pas en avant. Aujourd'hui, le Département abandonne, après un an de mise en place, sa politique de subventions à l'achat des voitures électriques. Nous n'y voyons pas de problème, et un certain nombre de personnes ont pu en bénéficier. Ce soutien a représenté 10 M€ qui pourraient être réorientés dans la rénovation des collèges pour avancer plus rapidement. Notre idée serait donc de concentrer un peu plus certains budgets, sachant que, comme vous l'aviez indiqué, nous ne pouvons pas tout augmenter.

Un autre sujet de santé publique nous tient à cœur : celui du bio dans les cantines des collèges. Où en sommes-nous ? Nous devions aller vers 50 % de bio et je pense que nous n'y sommes pas. Sommes-nous aux 20 % de la loi EGAlim ? A cette question il m'a été répondu qu'un questionnaire serait envoyé aux collèges au mois de juin. Nous pourrons alors savoir où nous en sommes. Il est important d'avoir des critères pour savoir si nous progressons. Un certain nombre de collèges font d'ailleurs de grands efforts pour y parvenir et il faut les y aider. Certains départements ont mis en place des marchés de denrées alimentaires bio et locales. Peut-être pourrions-nous faire de même. C'est peut-être déjà le cas dans certains collèges. Cela faciliterait le travail des gestionnaires et des chefs de cuisine. De nombreuses cantines ont aujourd'hui augmenté leur proportion de bio, sans augmenter le coût des repas, en travaillant sur le gaspillage et la composition des menus. Il faudrait prendre cette démarche de progrès.

Nous avons vu par ailleurs que la plateforme « 06 à table ! », dont nous avions soutenu la mise en place, serait remplacée par une autre structure, une SCIC aux contours encore indéfinis. Quelques collèges se fournissaient auprès de la plateforme, et il ne faudrait pas abandonner cette bonne idée d'une plateforme de producteurs, ni trop traîner dans la transition entre deux systèmes.

Nous en arrivons tout naturellement à l'agriculture. Les objectifs d'autosuffisance alimentaire nous concernent plus que tout autre département. Nous avons seulement deux jours d'autonomie alimentaire, soit 1 %, comme l'a annoncé très récemment le préfet, ce qui est terriblement insuffisant et inquiétant. Néanmoins, on parle enfin de souveraineté alimentaire. C'est nouveau et important. Le préfet vient d'annoncer la création d'une ZAP (Zone agricole protégée) destinée à sanctuariser 260 ha de terres fertiles identifiées au sein de l'OIN. C'est une très bonne nouvelle pour cette zone qui peut et doit retrouver sa vocation agricole initiale. C'est aussi un pas en avant dans l'amélioration de l'autonomie alimentaire du département. L'idée de créer des fermes agricoles départementales est une bonne idée et elle doit être développée. Aujourd'hui, nous avons une ferme à l'ouest, qui est en démarrage sur quelques hectares, et une à l'est qui est en projet. Pourrait-on accélérer cette action? Nous avons un exemple concret qui pourrait aider à avoir une échelle : la ferme municipale de Mouans-Sartoux : sur 7 ha, elle fournit 95 % des légumes bio aux 1 000 élèves des écoles et crèches chaque jour. Avec 7 ha, nous avons donc 1 000 repas par jour. Cela donne une échelle pour savoir ce que nous pourrions faire. Il n'est pas nécessaire d'avoir des terrains de 100 ha et nous pouvons avancer de cette façon. Alimentation durable, autonomie alimentaire, agriculture de proximité pourraient être étroitement liées dans un plan de développement partenarial avec les organismes agricoles et le PAT. Ce sont nos propositions dans ce domaine.

Quant aux solidarités humaines, il s'agit des premières de nos compétences, et nous sommes très inquiets du développement de la pauvreté et de la précarité dans notre département. Les chiffres de l'INSEE et ceux de la Fondation Abbé Pierre sont là et nous alertent : le taux de pauvreté en France métropolitaine s'élève aujourd'hui à 14,5 %. Dans les Alpes-Maritimes, il est de 16,2 % avec l'un des plus faibles niveaux de vie de France. J'attire votre attention sur un constat pressant et grave : il y a de plus en plus de femmes et d'enfants qui dorment dans la rue. Nous avons une attention à avoir sur ce sujet. Tant de précarité, et pourtant vos prévisions du nombre de bénéficiaires du RSA baissent encore. Allez comprendre...

En cette période où l'argent va se faire plus rare, il est important de faire des choix stratégiques, et nous aimerions être associés aux discussions préparatoires dans les dossiers qui nous importent particulièrement. Nous souhaitons aussi avoir des prospectives sur plusieurs années, au moins jusqu'à la fin de ce mandat, et disposer de tableaux de bord avec des objectifs à atteindre chiffrés et des évaluations annuelles pour vérifier si nous respectons nos engagements, s'il faut les adapter, etc. A priori, je n'ai pas trouvé ces éléments dans le rapport. Nous en aurions besoin pour mieux voir l'avenir.

Pour conclure, nous devons bien-sûr être prudents, nous avons vu les chiffres. Les droits de mutation peuvent encore baisser et l'inflation peut perdurer. Néanmoins, nous estimons que le budget du Département reste malgré tout confortable. Nous pouvons et nous devons donc répondre plus fortement aux urgences : il faut intensifier les réponses au changement climatique dont nous subissons déjà les conséquences, particulièrement dans notre département où nous sommes sans doute davantage exposés que d'autres, avec notre zone maritime et notre zone montagneuse. Les évènements de ces dernières années ne sont que les prémisses, tout le monde l'a compris. Nous

devons aussi intensifier nos efforts pour réduire la précarité et la pauvreté pour accompagner les plus fragiles.

Je vous remercie.

M. le Président. - Je vous remercie Mme GOURDON.

Vous avez soulevé de très nombreux sujets qui peuvent être ou non résolus pour des questions budgétaires et des choix qui sont à faire.

Sur les droits de mutation, vous avez parfaitement raison. Nous avons inscrit une baisse de 190 M€ en inscrivant 590 M€, mais nous pourrions aussi être à un niveau beaucoup plus bas. Nous nous y préparons. Le Département du Var est notamment descendu beaucoup plus bas que nous, toutes proportions gardées.

Vous avez aussi soulevé un sujet de préoccupation, que je partage avec François SAUVADET, Président de l'ADF, et qui concerne les Départements millionnaires et la solidarité horizontale que veut le gouvernement. Les Départements riches doivent donner aux pauvres. Cela nous est déjà arrivé une fois et c'est en train de nous arriver une deuxième fois. Nous guette ainsi le fait que les dotations globales de fonctionnement de nos Départements baissent et que l'Etat valide un consensus venant lisser les Départements riches au profit des Départements pauvres. Nous sommes vigilants sur ce sujet, ce qui ne signifie pas pour autant que le sujet soit gagné, loin de là.

Quant à l'engagement sur l'écoresponsabilité, bien évidemment, vous connaissez ma sensibilité. Je ne vais pas rappeler les discussions que nous pouvons avoir sur ces sujets et je connais également votre engagement de terrain. Vous êtes dans l'application de vos idées, par exemple en accompagnant la transition et la réflexion sur ces actions écoresponsables. Nous partageons cet engagement puisque je pense que c'est l'avenir de notre département. Vous nous dites que nous pourrions placer ailleurs les 10 M€ que nous économisons aujourd'hui sur les véhicules électriques. Certes, mais il faudra bien que nous trouvions quelque part les 150 M€ de moins.

Sur l'économie et la formation, je vous rejoins parfaitement. Il y aurait là aussi une nécessité pour nous, mais malheureusement la loi nous a enlevé cette clause de compétence générale et la compétence économie. Ce sont des sujets dont nous débattons avec la Chambre de commerce et de l'industrie, avec l'Université Côte d'Azur, etc., et nous essayons d'avoir cette transversalité. Mais souvent, la Région, qui est par trop éloignée, n'est pas au rendez-vous de ces rencontres alors que c'est elle qui porte et engage la formation. Nous faisons, quoi qu'il en soit, passer des messages autant que nous le pouvons et nous continuerons de militer dans ce sens.

Concernant « 06 à table ! » et la SCIC, vous avez diagnostiqué ce sujet, et c'est pour nous un bel enjeu. Nous avons voulu augmenter cette société de coopération et d'investissement qui permet au monde agricole de s'y retrouver. Aujourd'hui, ce sont les trois plus importants producteurs du département qui s'y retrouvent. Il y a fort à parier que ce que nous avons monté avec « 06 à table ! » puisse aboutir. En revanche, sur Mouans-Sartoux, vous avez 1 000 élèves avec 7 ha. Nous avons 35 000 élèves au niveau du département, ce qui, en proportion, nous imposerait de trouver 245 ha cultivables. Si je considère ce sur quoi nous travaillons, avec le préfet des Alpes-Maritimes et la Chambre d'agriculture, au niveau de la Plaine du Var, sur les 400 ha disponibles, nous arriverions à mobiliser 270 ha au maximum. Dire que nous allons revenir à une autosuffisance alimentaire,

c'est un rêve que je fais, mais si, dans les années 1970, 70 % de la consommation du département y étaient produits, il s'agit aujourd'hui d'1 %. C'est dire l'ampleur de la déprise agricole qui nous a frappés. Nous ferons tous les efforts que nous pourrons, mais nous ne pourrons pas remplacer les terrains agricoles qui ont été construits. Tous les maraîchers de la Plaine du Var ont ainsi disparu. Nous allons y travailler, nous avançons dans ce sens, et je poursuis votre idée, de même que sur la ferme connectée et le PAT.

Sur la précarité et la pauvreté, il y a pour nous une nécessité de travailler avec les services de l'Etat. Nous ne pouvons pas, à nous seuls, porter la pauvreté du département des Alpes-Maritimes. Nous pouvons en revanche aider, et nous le faisons avec les services sociaux dont je loue tous les jours l'action. Ils sont sur le terrain, avec des hommes et des femmes qui portent cette responsabilité.

Je veux donc vous dire tout mon engagement, mais ce sont ensuite des choix qui restent à faire.

Merci de nous avoir apporté votre lumière et votre vision des choses dans ce débat d'orientations budgétaires.

1. <u>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024</u>

M. CIOTTI. - M. le Président, je n'aurai que quelques mots, puisque vous avez très largement présenté ces orientations budgétaires et qu'elles ont été commentées par les oppositions.

Je souhaite tout d'abord vous remercier pour la bonne tenue de nos finances. Cette bonne santé financière de notre collectivité est saluée et reconnue, dans le contexte que vous avez rappelé et qui est difficile au plan national, avec des tensions inflationnistes et des augmentations sur pratiquement tout : les fluides, les matières premières, etc., mais aussi l'augmentation liée à l'inflation des traitements des fonctionnaires. Nous avons donc ce contexte national économique difficile, et nous avons par ailleurs à subir des décisions de l'Etat qui, depuis 2012, vont toujours dans le sens d'un désengagement vis-à-vis de nos collectivités. Les chiffres en sont le révélateur : 130 M€ de dotation globale de fonctionnement en 2012, 30 M€ aujourd'hui. La dotation globale de fonctionnement diminuera encore lors de l'exercice budgétaire 2024. C'est diminution sera légère, mais elle n'en restera pas moins une diminution. C'est donc une constante.

De même, des décisions prises par l'Etat s'imposent à nous, comme la revalorisation du RSA, avec 4,6 % au 1^{er} trimestre, ou les revalorisations indemnitaires. Chacune de ces décisions a sa logique, mais elles s'imposent sans compensation à notre collectivité, comme l'augmentation de 5 points d'indice en deux fois pour les agents. C'est très bien pour eux et je m'en réjouis, mais ces augmentations ont des conséquences de l'ordre de 10 M€ par exercice budgétaire.

Nous pourrions également parler des annonces liées aux différents Ségur, qui ont pour conséquence d'augmenter le traitement des agents médicosociaux et de réévaluer les tarifs des services d'accueil et d'aide à domicile. Là aussi, des personnes bénéficient de ces services, et c'est très bien pour elles, mais notre collectivité doit assumer cela sans compensation de même hauteur.

Nous pourrions aussi évoquer les carences de l'Etat en matière de mineurs clandestins, ou de majeurs clandestins prétendant être mineurs, qui sont arrivés à un niveau record cette année à la frontière franco-italienne. Les services de l'Aide sociale à l'enfance doivent les prendre en charge. Nous avons connu une véritable embolie de cette situation sur le dernier trimestre. Le coût pour notre collectivité a été de 28 M€ en 2023 et, si la tendance à la hausse se poursuit, il devrait dépasser 30 M€ en 2024. Ce sont des tendances structurelles qui ne dépendent pas de nous et auxquelles nous devons nous adapter.

Nous ajoutons à ces décisions de l'Etat un contexte particulier qui relève aussi de choix erronés de l'Etat et de ses politiques économiques, avec la crise majeure du logement. C'est un secteur qui est abandonné et dont certains, au plan national, alertent depuis des années sur sa dégradation. Nous avons aujourd'hui le double paradoxe d'un Etat qui consacre beaucoup d'argent inutile, notamment dans la rénovation des quartiers périphériques, qui sont par ailleurs de plus en plus en train de basculer dans des zones de non-droit. Nous le constatons ici, dans notre ville, capitale du département, avec ce qui se passe aux Moulins : des centaines de millions d'euros y sont investis, et des tirs sont constatés quasiment chaque jour. Les habitants vivent sous la terreur et sous la coupe des trafiquants de drogue qui n'hésitent pas à utiliser parfois des locaux de bailleurs sociaux. Nous avons donc cette situation, avec beaucoup d'argent déployé pour le logement, et pourtant 20 % des Français qui sont mal logés. Cette crise du logement est accentuée par la hausse des taux d'intérêts. Pour les Départements, la conséquence directe est la chute des droits de mutation qui constituent désormais la première recette des collectivités départementales. Vous avez rappelé les chiffres : 690 M€ en 2022 ; 550 M€ environ en 2023. Nous espérons une légère remontée en 2024, mais nous ne sommes absolument pas certains qu'elle interviendra.

Face à ces paramètres installant un contexte plutôt négatif, vous avez rappelé notre volontarisme qui nous permet de continuer à investir, de répondre à nos grandes problématiques et d'innover, comme nous le verrons dans cette séance, avec la mise en place de la tenue uniforme dans les collèges. Dès cet après-midi, nous l'installerons dans le collège Alphonse Daudet à Nice.

A cela, s'ajoutent tous les enjeux que vous avez rappelés sur le SMART Deal, sur le GREEN Deal, sur l'aide aux territoires, sur la solidarité, dans les moments difficiles des tempêtes Alex et Aline où notre collectivité, contrairement à d'autres structures, a été exemplaire, remarquable, efficace, réactive et saluée par tous, en premier lieu par les élus concernés et les populations.

Nous poursuivons donc ces actions. Si nous pouvons le faire, c'est parce que depuis des années, nous avons installé ici une gestion rigoureuse de l'action publique. Vous l'avez rappelé. Cela nous a permis de nous désendetter, sachant que ce désendettement avait été engagé après 2009, avec une baisse de près de 130 M€ de la dette, ce que nous avons accéléré en 2017. Malheureusement, ce désendettement a été interrompu par la tempête Alex, mais nous l'avons repris sur 2021 et 2022 avec 45 M€ de dette en moins. Pour 2024, dans nos orientations budgétaires, malgré la situation difficile, malgré l'étau du contexte économique et du désengagement de l'Etat, nous portons toujours ce désendettement. Je rappellerai, et c'est d'autant plus remarquable si nous nous comparons à d'autres, que nous avons diminué la fiscalité par deux fois, c'est-à-dire en 2019 et 2020, avant que la part départementale de la taxe foncière ne soit définitivement supprimée.

C'est tout à l'honneur de notre collectivité. Sur cette part départementale de la taxe foncière, nous avons appliqué une baisse de 5 % puis une baisse de 10 %, soit une baisse de près de 15 %.

C'est naturellement aussi un des paramètres de cette bonne gestion : baisse de l'endettement et baisse de la fiscalité, permises et autorisées par une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui, sur une très longue période, se situent à un niveau stable, et maintien d'une capacité d'investissement de haut niveau.

Tout cela a été permis par cette bonne gestion. Si nous pouvons aborder 2024 avec sérénité et avec des ratios qui feraient pâlir d'envie certains de nos voisins, qui aujourd'hui sont entrés dans une zone rouge qui pourrait les conduire directement à la mise sous tutelle, c'est grâce à la réalité d'une très bonne et très efficace gestion que nous avons conduite ensemble à partir de 2009 et grâce aux réserves de 80 M€, qui avaient constituées au moment où les droits de mutation étaient très élevés, ce que malheureusement l'Etat est venu picorer, ou plutôt piller, avec 110 M€ de péréquation horizontale, ce qui n'existait pas quelques années auparavant. Nous n'avions alors pas de péréquation sur les droits de mutation et nous avions une dotation globale de fonctionnement de 130 M€. En d'autres termes, nous aurions près de 200 M€ de plus par an en recettes de fonctionnement, ce qui changerait la donne. Nous nous sommes, quoi qu'il en soit, adaptés à ces restrictions, nous avons constitué des réserves et nous pouvons aujourd'hui mobiliser ces excédents de résultat pour passer l'hiver. C'est une méthode très claire. Il y a les cigales et les fourmis. Nous avons été fourmi, et nous pouvons aborder l'hiver budgétaire avec beaucoup plus de sérénité, et être beaucoup plus couverts au service des intérêts de nos populations.

Nous en reparlerons dans les différentes politiques, mais en tous cas le cadre de l'équilibre de ce budget est dynamique et volontariste, il emporte des sujets essentiels et il répond aux défis de notre territoire et à l'exigence de la solidarité humaine.

Ce qui a été fait sur le RSA est exemplaire. Certains nous ont reproché, par courrier, d'avoir diminué les dépenses de RSA. Or c'est une satisfaction profonde, puisque c'est le signe que le RSA n'a pas vocation à être une allocation qui dure, mais une allocation qui permet de retrouver le chemin de l'emploi. Mon groupe à l'Assemblée nationale a d'ailleurs adopté un amendement qui rend désormais obligatoire, pour tout allocataire du RSA, une contrepartie avec une activité de 15 jours par mois. C'est nouveau, mais nous l'avions anticipé ici et cela permet de limiter les dépenses sociales de façon positive.

Pour le reste, pour le handicap, pour les personnes âgées, pour l'enfance en danger, etc., tout est en hausse et cela exprime cette solidarité humaine à laquelle nous sommes extraordinairement attachés et qui bien sûr est importante.

Voilà M. le Président pour ces orientations budgétaires 2024.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je pense que les groupes se sont exprimés en réponse à mon propos introductif. Je vous demande de prendre acte que le débat d'orientations budgétaires pour 2024 a eu lieu.

A l'unanimité, les membres du Conseil départemental prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2024.

2. <u>MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE</u> <u>M57</u>

<u>Me BECK.</u> - Comme vous le savez tous, à partir du 1^{er} janvier 2024, la nouvelle nomenclature M57 va s'imposer. Cela nous oblige à en prendre acte et à modifier le règlement du système financier.

Le 11 avril 2023, le comptable public a répondu favorablement à la demande du Département, concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024. Il vous est donc proposé aujourd'hui mes chers collègues d'approuver l'application, à compter du 1^{er} janvier 2024, de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le budget principal de la collectivité; d'approuver le règlement budgétaire et financier applicable au 1^{er} janvier 2024 et joint en annexe; de maintenir le vote du budget départemental par fonction; de déléguer au président du Conseil départemental la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections; et enfin de doter les autorisations de programme et les autorisations d'engagement pour dépenses imprévues, dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chaque section.

Le rapport n°2, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

3. <u>FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</u>

Me BECK. - Dans la suite logique du rapport précédent, dans le cadre de la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Département doit fixer les modes de gestion des amortissements des immobilisations. Il s'agit d'établir les durées d'amortissement par compte et de fixer les règles et exceptions en matière de prorata temporis. Deux documents sont joints en annexe, fixant les durées d'immobilisation des biens du budget principal en M57, ainsi que les durées pour les biens des budgets annexes qui restent en M14.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

<u>M. le Président</u>. - D'ordinaire, ce rapport est présenté par le premier Vice-président. Néanmoins, puisqu'il est devenu président d'Habitat 06, en me succédant il y a peu de temps à ce poste, il y aurait une incompatibilité à ce qu'il présente ce rapport, et c'est donc Mme SATTONNET qui va s'en charger.

Me BECK ne prendra par ailleurs pas part au vote.

Mme SATTONNET.- Ce rapport concerne diverses affaires financières : la signature d'une convention tarifaire avec la Caisse d'Epargne Côte d'Azur ; de donner quitus pour les comptes annuels 2022 de la SEML Habitat 06 ; la participation du Département à l'augmentation de capital de la SEML Habitat 06 sous forme de l'acquisition de 13 636 actions, ce qui portera le capital social de 4 785 760 € à la somme de 5 003 936 €, sachant que cette augmentation de capital donnera lieu à une augmentation du nombre de logements réservés au Département ; d'octroyer une subvention dérogatoire à la règlementation des aides aux collectivités pour la Commune de

Roquebrune-Cap-Martin ; de modifier les conditions de remboursement des frais de déplacement des élus ; d'ajuster les prévisions budgétaires 2023 entre chapitres.

Nous avons également une note au rapporteur : il s'agit de subventionner l'investissement au bénéfice de l'association départementale de l'office central de la coopération à l'école et de réévaluer une subvention départementale versée à la Commune d'Aspremont, dans le cadre des aides aux collectivités : il vous est proposé d'accompagner la Commune d'Aspremont dans la sécurisation des remparts du château d'Aspremont.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

Mme GOURDON. - Nous avons une petite remarque sur Habitat 06: dans notre propos introductif, nous avons souligné que la précarité était de plus en plus marquée et qu'il fallait travailler sur l'habitat et les logements sociaux. C'est la mission d'Habitat 06. Dans le rapport, nous avons vérifié la production de logements sur 2022 avec les PLAI, qui sont les logements les plus modestes, les PLUS pour le niveau supérieur, puis les PLS qui correspondent pratiquement aux prix du privé. Nous avons là une proportion qui est peut-être l'inverse de ce qu'elle doit être habituellement: 16 PLAI, 29 PLUS et 106 PLS. Avec les autres bailleurs sociaux, nous nous efforçons d'avoir beaucoup plus de PLAI et de PLUS, et beaucoup moins de PLS, puisque nous avons surtout besoin de PLAI et de PLUS pour les plus modestes. Nous avons notamment de plus en plus de femmes qui élèvent seules leurs enfants dans la rue, ce qui n'est pas acceptable. Nous souhaitions donc juste mettre un bémol sur ce sujet. Peut-être qu'il s'agissait d'une année exceptionnelle. Je n'ai pas les chiffres des exercices antérieurs, je n'ai jamais trop suivi cet élément, mais en tous cas, cela nous dérange un peu cette année. C'est d'ailleurs ce que souligne le rapport de l'Agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) qui pointe ainsi le niveau élevé des loyers et la nécessité de loger plus de familles défavorisées. J'attire donc votre attention sur ce point.

Nous nous abstiendrons sur ce rapport. Je tenais à le dire puisque c'est important. Et j'espère qu'il ne s'agissait que d'une année exceptionnelle et que les autres ne sont pas dans les mêmes proportions.

<u>M. le Président.</u> - Vous faites bien de soulever ce point et nous vous apporterons une réponse. D'après le niveau d'information qui est le mien, je crois que ce qui manque le plus dans le département, ce sont les PLAI. Pour les PLS, les bailleurs sociaux s'y emploient pour la plupart, mais ils ne vont pas sur les PLAI. C'est l'orientation qui a été donnée. Je ne suis pas étonné que le rapport venu auditer Habitat 06 mette ce point en exergue. Les logements intermédiaires connaissent vraiment une très forte carence dans les Alpes-Maritimes et nous sommes le seul bailleur à investir dessus.

Me BECK. - Il faut préciser que, comme le sait parfaitement Mme GOURDON, Habitat 06, comme tout bailleur social, travaille aussi avec les services de l'Etat qui font part de leurs recommandations sur la classification des logements PLAI, PLUS et PLS. Habitat 06 travaille également en partenariat étroit, ce qui est normal, avec les Communes qui mettent à disposition, d'une façon ou d'une autre, les terrains sur lesquels nous construisons ces logements sociaux. Il

faut donc prendre aussi en compte les souhaits qui sont exprimés par les villes qui accueillent ces résidences.

<u>Mme GOURDON</u>. - L'Etat nous engage à faire des PLAI et des PLUS, plutôt que des PLS, pour répondre aux besoins, sachant que les PLS sont très près des loyers privés et que parfois nous ne trouvons même pas preneurs. On en fait donc très peu en proportion par rapport aux PLAI et PLUS.

<u>M. le Président</u>. - Très bien. Nous étudierons ce sujet de près. Votre question sera portée au conseil d'administration d'Habitat 06 par son président, qui ne manquera pas de vous apporter la réponse des administrateurs.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Environnement et Solidarités).

5. <u>TEMPETE ALINE DU 20 OCTOBRE 2023 - MOBILISATION DU</u> DEPARTEMENT EN SOUTIEN DES VALLEES DES ALPES-MARITIMES

M. OLHARAN. - Ce rapport est consécutif à la tempête Aline du 20 octobre.

Moins violente que la tempête Alex, cette tempête a malgré tout provoqué des dégâts importants, notamment dans la vallée de la Vésubie où nombre d'ouvrages provisoires ont été emportés. Nous pouvons remercier les 800 agents du Département des Alpes-Maritimes qui se sont mobilisés pour faire face à ce nouveau phénomène climatique, mais également les agents du SDIS et du SMIAGE qui ont été mobilisés pour l'appui aux populations ou pour le début de cette reconstruction.

Nous vous proposons aujourd'hui de voter trois dispositifs d'aide pour les sinistrés :

Le premier concerne les particuliers, pour lesquels 500 000 € sont prévus, au titre de l'aide d'urgence aux victimes.

Le deuxième concerne les collectivités : 14 M€ de crédits seront ouverts, dont 6 M€ dirigés vers les collectivités, avec des subventions dont les taux pourront aller jusqu'à 80 % pour les communes rurales, et 8 M€ en faveur du SMIAGE, avec des modalités précisées dans une note au rapporteur. Le troisième dispositif d'aide concerne les acteurs économiques et les agriculteurs, pour lesquels nous proposons la création d'un fonds d'aide abondé à hauteur de 500 000 € par le Département des Alpes-Maritimes, et qui pourrait être aussi abondé par d'autres collectivités.

Je profite de cette occasion pour féliciter les équipes de la mission Reconstruction des routes du Département. Ces équipes œuvrent notamment à la reconstruction des routes de la vallée de la Roya, ce qui a permis à cette vallée de résister à la tempête Aline. Cette mission Reconstruction vient de recevoir, au Conseil économique social et environnemental à Paris, le trophée des héros territoriaux, ce qui est une belle reconnaissance pour notre collectivité et ses agents.

Enfin, je souhaite vous remercier vous-même, M. le Président, pour votre engagement dans cette reconstruction et pour votre présence très régulière dans nos vallées sinistrées, dont encore récemment dans les quelques heures qui ont suivi la tempête Aline. A travers vous, je remercie la mobilisation exceptionnelle de tous les élus et agents de notre collectivité, ainsi fidèle à son identité de collectivité des solidarités humaines et territoriales.

<u>M. le Président</u>. - Je vous remercie pour ces félicitations à l'égard de notre administration et à l'attention de l'ensemble des élus qui se sont mobilisés.

A mon tour, je vous complimente pour votre action qui, suite à la tempête Aline, n'a pas désarmé. Vous êtes toujours resté en alerte, dans le sens d'une organisation de cette belle vallée. Ce rapport correspond à la réaction de solidarité que nous avons eue suite à la tempête Aline. Je vous en remercie.

La première décision que nous avons à prendre est de solliciter un vote de l'ensemble des élus sur votre désignation pour siéger au sein de la Commission départementale d'attribution ad hoc des fonds d'aide d'urgence qui a été créée.

La désignation de M. OLHARAN pour siéger au sein de cette commission, soumise au vote, est approuvée à l'unanimité.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je vous propose à présent de passer au vote de l'ensemble du rapport. Je précise que l'élu désigné, c'est-à-dire M. OLHARAN, ne prend pas part au vote, conformément à la loi 3DS. Mme GOURDON.

<u>Mme GOURDON</u>. - Nous nous associons bien évidemment aux remerciements et félicitations envers toutes les équipes qui ont travaillé sur la tempête Alex et plus récemment sur la tempête Aline.

Une commission d'attribution a été créée pour gérer le fonds d'aide d'urgence. Ce dispositif serat-il amené à être pérennisé si d'autres évènements venaient à se reproduire, ou s'agit-il d'une mesure très ponctuelle pour ce cas précis ?

M. le Président. - Il s'agit bien d'une commission ad hoc, pour ce sujet spécifiquement.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNEE 2022

<u>M. VIAUD.</u> - Ce rapport a pour objet la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable de l'année 2022.

Il précise les moyens que se fixe le Département des Alpes-Maritimes autour de cinq finalités inscrites dans ces objectifs: la lutte contre le changement climatique; la préservation de la biodiversité et des milieux; la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations; l'épanouissement de tous les êtres humains; la transition vers une économie circulaire. Ces cinq grandes orientations sont les piliers de cette politique que vous avez souhaitée, M. le Président, avec une déclinaison dans toutes les thématiques qui couvrent notre assemblée départementale.

Je vous remercie pour tous les moyens consacrés à la mise en œuvre du GREEN Deal et à la préparation de l'avenir.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je souligne combien j'apprécie que ce volet soit appuyé par Jérôme VIAUD, qui est un élu dynamique de terrain et qui met en expérimentation, sur le territoire de Grasse et de la CAPG, l'ensemble de ce que nous proposons. Il est agréable d'avoir un élu qui est à la fois force de

proposition, d'expérimentation et d'application. Nous ne pouvons que nous en réjouir tous ensemble.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Comme l'a très bien indiqué M. VIAUD, nous sommes là sur un point de situation pour l'année 2022, avec toutes les actions que le Département a engagées autour du développement durable. Ces actions sont très nombreuses. Je voudrais simplement attirer votre attention sur l'une d'entre elles, c'est-à-dire le soutien aux entreprises et aux chantiers à vocation écologique. En 2022, 500 000 € ont été engagés dans cette aide aux chantiers d'insertion, mais sans aucun chantier d'insertion dans la rénovation énergétique. Je ne sais pas si cela a été le cas en 2023 mais, en écho aux propos introductifs de Mme GOURDON, il serait intéressant de réfléchir à engager cette insertion avec tous les acteurs de la rénovation énergétique du bâti des Alpes-Maritimes.

M. le Président. - L'administration indique qu'elle regardera avec attention cette demande. Vous faites un constat de carence et je le partage. Nous allons voir comment relancer cela. M. VIAUD.

M. VIAUD. - C'est effectivement un sujet qui est étudié avec l'administration. Il faut que dans les commissions d'appels d'offres ou dans les consultations, nous puissions introduire cette insertion dans les critères. Il faut aussi que cela respecte l'éligibilité, lorsque nous travaillons avec la SEML Energy 06 et les services départementaux, et que ces associations ou entreprises d'insertion répondent à ces appels à projets, ce qui n'a pas été le cas en 2022. Nous pouvons aller à leur rencontre et proposer des programmes, mais il faut aussi qu'il y ait de leur part un engagement. Nous y veillons et nous partageons ce souci. Il faut également que cela soit inscrit dans les conditions de réponses aux marchés publics, en lien avec ce dont nous avons besoin et lorsque nous devons contractualiser.

M. le Président. - Je vous remercie.

Je pense que la Fédération du bâtiment serait aussi à sensibiliser sur ce sujet. Je vous propose de prendre acte de la présentation de ce rapport.

A l'unanimité, les membres du Conseil départemental prennent acte de la présentation du rapport annuel sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2022.

7. RESSOURCES HUMAINES - PROTOCOLE RELATIF AU TEMPS DE TRAVAIL DANS LES SERVICES DEPARTEMENTAUX

<u>Me BECK</u>. - La loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique avait remis en cause le maintien des régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 3 janvier 2001 qui fixait à 1 607 heures le temps de travail dans la fonction publique territoriale. Cette loi pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables et l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2022, de respecter strictement la règle des 1 607 heures annuelles de travail.

Dans ses recommandations, la Chambre régionale des comptes nous a alertés sur cette situation. Cet avertissement a été pris en compte, ce qui a amené l'administration, le directeur général des services et la direction des Ressources humaines, à rencontrer les délégués du personnel pour voir comment il était possible de mettre un terme à cette situation irrégulière, au regard de la loi du 6 août 2019. Un nouveau protocole relatif à l'aménagement du temps de travail au sein des services départementaux a ainsi été proposé et soumis au Comité social territorial.

Ce protocole fixe l'ensemble des règles relatives à la durée du travail des agents départementaux et justifie ainsi des régimes dérogatoires à la durée règlementaire, au regard de sujétions précisées dans ledit protocole, conformément à l'article 2 du décret du 12 juillet 2001 modifié. Les règlements relatifs aux congés annuels, aux autorisations d'absence et à l'horaire variable sont également modifiés pour se mettre en conformité avec la règlementation. Le protocole général a été longuement débattu avec les syndicats, ainsi que l'ensemble des règlements généraux et dispositifs particuliers d'aménagement du temps de travail. Le Comité social territorial les a approuvés majoritairement, et les syndicats, qui se sont abstenus, l'ont fait avec beaucoup de bienveillance, comprenant qu'il n'y avait pas d'autre solution pour se mettre en conformité avec la loi. Je ne vais pas détailler ici l'ensemble de ce protocole. Chacun a pu en prendre connaissance.

M. le Président. - Je vous remercie.

Mme GOURDON.

<u>Mme GOURDON</u>. - Sur ce sujet, l'Etat a généreusement lancé l'idée que les collectivités versent une prime d'inflation à leurs personnels. Est-ce prévu pour 2024 ?

<u>M. le Président.</u> - C'est prévu. Son évaluation doit être faite pour le budget primitif qui sera présenté au mois de février.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

8. RESSOURCES HUMAINES - MESURES DIVERSES

Me BECK.- Il s'agit de différentes mesures qui toutes ont leur importance : l'adaptation des emplois de la collectivité; les nouvelles modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels départementaux ; la signature d'une convention de partenariat avec la Direction générale des finances publiques, en vue de la mise à disposition de documents de rémunération sur le portail ENSAP (Espace numérique sécurisé de l'agent public), ce qui correspond à la dématérialisation des bulletins de salaire, sous réserve du volontariat des agents ; une convention de mise à disposition en 2024-2026 d'agents départementaux auprès de l'Agence d'ingénierie départementale des Alpes-Maritimes (l'Agence 06); une convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du Syndicat mixte de la station de Roubion Les Buisses; une convention de mise à disposition 2024-2026 d'agents départementaux auprès de l'association du Comité des œuvres sociales; une convention de mise à disposition 2024-2026 d'agents départementaux auprès de l'association du Département Union Club ; un avenant n°1 à la convention de mise à disposition 2023-2026 d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore ; une convention de partenariat avec le Crédit Social des Fonctionnaires et la société Crédit et Services Financiers; une convention-cadre entre le Département et le SDIS 06, concernant la disponibilité des sapeurspompiers volontaires employés par le Département, ce qui permettra au Département d'obtenir le label « Employeur partenaire des sapeurs-pompiers », et ce sera la seule collectivité à avoir cette

qualification ; la présentation du rapport social unique 2022 et du rapport annuel départemental sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2022, ce qui a été présenté le 27 novembre au Comité social territorial.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. EXPERIMENTATION DU PORT DE L'UNIFORME EN COLLEGE

<u>M. le Président</u>. - Ce rapport, présenté par Mme ARINI, concerne le port, non pas de l'uniforme, mais de la tenue unique. « Uniforme » était l'appellation originelle.

<u>Mme ARINI.</u> - Ce rapport porte en effet sur l'expérimentation de la tenue unique. M. le Président et le Président de la Commission des finances ont déjà évoqué ce sujet dans leurs propos introductifs.

A la suite de l'annonce du ministre de l'Education nationale du 4 septembre 2023, proposant le lancement de cette expérimentation, le Département des Alpes-Maritimes s'est immédiatement porté candidat. C'est une opportunité de lisser les inégalités sociales, de faire plus aisément respecter une tenue correcte exigée, de lutter contre le harcèlement, d'apaiser le climat scolaire, de renforcer le principe sécuritaire en facilitant l'identification, tout en faisant émerger un sentiment d'appartenance au travers d'une tenue de travail et d'études.

Cette initiative maralpine ayant retenu toute l'attention du ministre, il est proposé d'en accepter le principe de mise en œuvre à titre expérimental, dans quelques collèges volontaires, après validation par leur conseil d'administration. Nous sommes bien évidemment en attente des retours des différents conseils d'administration de nos collèges afin de déterminer lesquels d'entre eux entreront dans cette expérimentation, hormis le collège Alphonse Daudet qui s'y engage dès cet après-midi, comme l'a rappelé le Président de la Commission des finances. Les crédits inhérents seront inscrits au budget primitif 2024.

M. le Président. - Je vous remercie.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI. - Comme l'a très bien dit Mme ARINI, nous sommes là pour valider un principe et il n'y a donc pas grand-chose dans le rapport. En tant qu'élus, mais aussi en tant que professeurs, Mme GOURDON et moi-même, nous nous posons de nombreuses questions que je souhaiterais partager avec vous, vis-à-vis de cette expérimentation.

Celle-ci suscite en effet de multiples interrogations, notamment sur son coût financier. Le ministre a évoqué un coût d'environ 200 € par tenue. M. WAUQUIEZ a, quant à lui, fait part d'un coût de 224 € pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, pour trois polos et deux pulls. En faisant le calcul, cela reviendrait à environ 60 000 € par collège et par an, soit 180 000 € pour les trois collèges que nous aurions dans cette expérimentation. A terme, si l'Etat ne se désengage pas, cela représenterait 10 M€ par an pour la collectivité et le double si l'Etat se désengage. C'est une somme conséquente. Puisque cela concerne toutes les collectivités, je ne sais pas si toutes les villes seraient en capacité de consacrer autant de fonds pour le primaire. Il faut donc toujours avoir à l'esprit ce désengagement possible de l'Etat, ce qui m'interroge beaucoup au titre du coût financier.

Il est également question d'un coût écologique. L'industrie du textile neuf est très polluante. Or nous sommes dans un contexte de diminution des gaz à effet de serre et je me demande si c'est

vraiment le moment d'entreprendre cette production. Par qui sera-t-elle assurée ? Sera-t-elle réalisée en France par des entreprises locales, qu'il faudrait créer puisque l'industrie du textile en France n'est plus ce qu'elle était ? La fabrication soulève donc aussi de très nombreuses questions. De même, quelles seraient les pièces fabriquées ? Y aurait-il juste un polo et un pantalon ou faudrat-il inclure d'autres pièces ? S'il faut lisser les inégalités, il faut lisser l'ensemble de la tenue.

Qu'en sera-t-il aussi du coût pour les familles pour l'achat, l'entretien, la réparation, etc. ? Ce sont autant de questions qui font sens et pour lesquelles nous n'avons pas encore de réponses aujourd'hui.

Je m'interroge aussi sur les constats scientifiques que font les chercheurs en sciences sociales. La chercheuse Johanna REIDY nous explique ainsi qu'il existe peu de consensus sur la fonction des uniformes scolaires, ni d'accord sur les preuves de leurs impacts sur l'éducation et la santé. A priori, peu d'études ont été menées, et celles qui l'ont été ne semblent pas prouver l'effet du port d'une tenue ou d'un uniforme sur le harcèlement ou le lissage des inégalités sociales. Cela pose donc la question de la pertinence de cette expérimentation vis-à-vis des problématiques de harcèlement ou plus largement de climat scolaire.

Je souhaitais donc partager avec vous toutes ces questions, avant de nous engager réellement dans cette expérimentation qui pourrait devenir définitive et lourde financièrement à terme.

<u>M. le Président</u>. - M. PANCIATICI, vous avez en effet dressé le décor et le brouhaha qui s'installe dans la salle montre que cela crée des échanges nombreux, et que toutes les réponses ne sont pas connues à ce jour.

Le Département s'est porté candidat parce que l'idée nous paraît séduisante, eu égard à certaines expériences qui se font dans des pays voisins, avec des résultats positifs dans certaines écoles.

Un sondage montre également que 65 % des Français seraient favorables à l'instauration d'une tenue unique dans les écoles, et 55 % dans les lycées. Au plus les élèves grandissent, au plus le sujet fait débat.

Nous n'en savons pas plus que ce que nous avons inscrit dans le rapport. Comme vous l'avez rappelé, c'est une expérimentation et le ministre a bien compris qu'il fallait ainsi lancer le débat. Nous verrons si cela aboutira ou non. Les échanges sont nourris au sein des conseils d'administration, mais aussi avec les professeurs, les équipes d'encadrement des collèges et des lycées, les parents d'élèves, etc.

Nous nous sommes également évidemment posé la question financière. Pour l'instant, l'expérimentation proposée par le ministre concernerait trois collèges dans notre département. Au terme des deux années d'expérimentation, une loi viendra forcément préciser les choses et définir les modalités financières. A ce jour, dans cette expérimentation, nous excluons totalement la participation des parents. Dans les exemples des pays voisins, les parents participent au trousseau de l'élève, qu'ils financent théoriquement intégralement. Tout cela sera progressivement affiné et des discussions ont lieu au niveau national. Le Député Eric CIOTTI, qui est particulièrement motivé sur ce sujet, s'entretient régulièrement avec le ministre Gabriel ATTAL sur le sujet. Nousmêmes nous discutons ici avec Natacha CHICOT, notre rectrice, qui nous apporte un autre niveau d'information. Les discussions que nous avons avec elle aujourd'hui n'ont plus rien à voir avec celles que nous avions au mois d'octobre, puisque les choses évoluent au fur et à mesure. Il ne faut donc pas être pressé de connaître les solutions.

Pour ma part, je fonde mon engagement sur un optimisme en considérant que nous avancerons avec sagesse. Pour l'instant, il s'agit d'une expérimentation et le choix définitif reviendra à l'assemblée qui sera souveraine quant à la poursuite ou non de l'expérimentation.

Mme FRONTONI.

Mme FRONTONI. - Sur les lycées, la question se pose aussi et l'expérimentation va avoir lieu. C'est encore en négociation sur certains lycées. Il se peut que des établissements niçois prennent le pli. Il faut savoir que les familles sont, dans l'ensemble, extrêmement favorables et, dans mon conseil d'administration, cela a même fait l'objet d'une question portée par les élèves directement. Il s'agit d'une expérimentation et je pense qu'il faut garder raison, observer, avant d'en tirer les conclusions. C'est un coût financier, mais rien n'exclurait non plus une participation des familles, puisque nous habillons nos enfants au quotidien, et que nous réparons et nettoyons leurs vêtements au quotidien. Par ailleurs, une seule tenue éviterait la multitude de choses que l'on peut trouver dans nos établissements pour répondre aux critères de la mode.

<u>M. le Président</u>. - Merci Mme FRONTONI pour ce témoignage et pour votre expérience. M. LISNARD.

<u>M. LISNARD</u>. - Je me permets d'intervenir M. le Président puisque ce sujet nous concerne en tant que familles, en tant que citoyens et en tant que responsables de collectivités. Le débat a également prospéré au sein de l'Association des Maires de France.

Sur le principe, pour revenir sur ce qui a été évoqué, effectivement, il n'y a pas de consensus sur la pertinence du dispositif. En revanche, il y a un consensus sur la nécessité de retrouver l'unité nationale. Evidemment, de même que l'habit ne fait pas le moine, il est possible de considérer que l'uniforme ne fera pas forcément un futur petit patriote, et qu'il arrive en cosmétique après tout ce qui a conditionné une société si fragmentée, au regard notamment du problème migratoire. Mais ce qui fait consensus, c'est ce besoin d'autorité et d'unité nationale. A ce titre, l'expérimentation vaut d'être vécue et je trouve que le Conseil départemental a pleinement raison de s'y inscrire, ce qui permettra d'en tirer des constats qui confirmeront ou infirmeront l'intérêt du dispositif. Nous voyons bien que nous sommes à un virage de notre société et que tout ce qui peut contribuer à redonner du sentiment d'appartenance est très important. Voilà pour le principe.

En ce qui concerne les modalités, je trouve qu'il est tout de même incongru de faire payer la puissance publique. Comme cela vient d'être très bien dit, nous habillons nos enfants. Ils nous reviennent déjà avec des vêtements déchirés. Dans le système dans lequel nous sommes, marqué par un collectivisme qui nous mène droit dans le mur, l'Etat a créé une aide aux reprises des vêtements, ce qui est assez grotesque. Les tenues communes aux élèves existent déjà en France, notamment en Guyane française, et c'est à la charge exclusive des familles, sachant que les familles les plus pauvres sont aidées par la puissance publique au cas par cas. Si nous accompagnons cette expérimentation, ce qui me semble très positif, je voudrais que l'on fasse attention à, une fois de plus, ne pas transférer à la puissance publique ce qui relève de la sphère privée. C'est une tendance lourde, en raison de laquelle notre pays a le record du monde de la dépense publique. Nous faisons tout et n'importe quoi à la place de la société. A ce titre, après l'expérimentation, si la tenue commune ou l'uniforme unique est retenu, je pense que cela devra être à la charge des familles, comme tout vêtement aujourd'hui, avec une prise en compte de cette charge via l'allocation de rentrée scolaire ou via nos CCAS pour les familles les plus pauvres et

les plus précaires. Cela me semble évident. Je ne pense pas que ce soit en infantilisant les parents que l'on responsabilisera les enfants. L'Etat nounou, cela suffit. Au-delà de l'uniforme, c'est une vraie vision de la société et du rôle de la puissance publique qui se pose à nous.

M. le Président. - Ce sont en effet des paroles censées.

Lors de nos premiers échanges avec la rectrice, il n'était pas question qu'elle entende parler de participation des parents. Un mois plus tard, les instructions ministérielles étaient très différentes. Et dans ce qui est écrit, à la fin de l'expérimentation, pour laquelle il n'est pas souhaitable qu'il y ait une participation des parents, cette participation sera presque souhaitée. Le débat se nourrit des interventions des uns et des autres aujourd'hui, et il est intéressant d'avoir toutes les sensibilités. C'est une responsabilité qui amène les élus à se poser des questions et je me réjouis que nous puissions débattre librement de ce sujet, que nous voyons régulièrement réapparaître lorsqu'il y a des difficultés dans l'Education nationale, que des élèves sont de plus en plus dissipés, que certains attaquent des professeurs, qu'il y a un incivisme et une disparition des valeurs de la République, etc. On se dit alors qu'il faut recodifier et redonner un peu de tenue. A priori, l'uniforme semble ne plus être à entendre au sens d'uniforme militaire, mais plutôt au sens d'habit civil donnant une identité, un corps et limant les différences sociales.

Mme GOURDON.

<u>Mme GOURDON</u>. - Je souhaite juste dire un dernier mot après les propos de David LISNARD. Je retiens son expression « *d'infantiliser les parents* » et je ne suis bien-sûr pas d'accord avec cette expression, mais nous n'allons pas relancer le débat sur ce sujet.

Nous nous abstiendrons de toute façon sur ce rapport et nous verrons ce qu'il en sera dans deux ans.

<u>M. le Président</u>. - Très bien. Avant ces deux ans, nous reverrons de toute façon ce sujet avec le budget. Nous aurons alors avancé et affiné les éléments. Je pense que vous regretterez de ne pas avoir participé à cette expérimentation, même si vous y participerez quand même puisque je pense que la majorité va la voter.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du Groupe Environnement et Solidarités).

10. <u>COMMUNICATION DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR CONCERNANT LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES-MARITIMES POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS</u>

<u>M. le Président</u>. - Ce rapport couvre deux présidences : celle d'Eric CIOTTI en 2016 puis la mienne à partir de 2017. Je ne vais pas vous faire lecture de ce rapport.

Globalement, il y a un encadrement et un décor qui ont été salués par la Chambre régionale des comptes concernant la gestion financière de la collectivité, avec plusieurs satisfecit : la situation financière de la collectivité est satisfaisant : avec plus de 15 % de produits de gestion ; le niveau d'autofinancement est satisfaisant : il s'élève en 2021 à 204 € par habitant contre 170 € ; une épargne nette de l'ordre de 70 M€, ce qui est bien supérieur à certains Départements qui ne parviennent pas à avoir une épargne nette positive ; le remboursement des emprunts, où la

Chambre régionale des comptes reconnaît les efforts engagés et l'accident de parcours avec la tempête Alex qui nous a imposé de réemprunter ; la Chambre régionale des comptes met aussi en exergue des dépenses de personnel maîtrisées, avec une augmentation de la masse salariale qui accompagne celle des effectifs, soit moins de 1 % par an entre 2016 et 2021 ; les subventions de fonctionnement connaissent une stabilité. Ainsi, globalement, sur la période, les observations sont plutôt très positives.

Parallèlement, des observations, que je qualifierai de techniques et administratives, nous ont été faites. Elles concernent la durée légale du temps de travail ; des prescriptions liées aux versements pour les heures supplémentaires ; des irrégularités sur des contrats de Cabinet, etc. Il s'agit d'erreurs techniques et la Chambre ne nous a signifié ni condamnations, ni article 40, ni poursuites. Lorsque j'ai été interrogé, je me suis engagé à ce que nous corrigions immédiatement les observations de la Chambre régionale des comptes, même si, sur certaines d'entre elles, je considère que la Chambre va jusqu'à une immixtion dans la libre administration de notre collectivité.

Quoi qu'il en soit, nous allons nous mettre en régularité. Le directeur général des services et le directeur de Cabinet se sont entendus pour faire une proposition à la Chambre régionale des comptes qui en a pris acte et qui nous donne acte de ces corrections.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce rapport au stade où nous en sommes.

Nous suivons la procédure qui prévoit un rendu et une communication publique. Nous sommes dans l'obligation légale de prendre acte de la communication de ce rapport. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je vous remercie de votre bonne compréhension de ce rapport. Bien évidemment, si des questions venaient à devoir être posées au-delà de notre assemblée, je me mettrais à votre disposition pour y répondre.

Comme la loi le prévoit, je considère que la proposition de débat et la tenue de la communication publique ont eu lieu.

A l'unanimité, les membres du Conseil départemental prennent acte de la communication du rapport définitif de la Chambre régionale des comptes pour les exercices 2016 et suivants.

M. le Président. - Je vous remercie.

Nous sommes arrivés au terme de l'ordre du jour.

La séance est levée.

La séance est levée à 12 heures 18.

PROCES-VERBAL ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 7 JUIN 2024

Président du Conseil départemental

Secrétaire de séance

Monsieur Charles Ange GINESY

Monsieur Mathieu PANCIATICI